

**L'hon. M. Martin:** L'honorable député qui se montre très juste en cette affaire ne voudrait pas, j'en suis sûr, donner l'impression que les membres de la Chambre, depuis les ministres jusqu'aux députés, ne partagent pas avec lui et les autres les préoccupations que la situation leur inspire. Je suis sûr qu'il voudrait s'expliquer là-dessus sans équivoque.

**M. Diefenbaker:** Je répondrai immédiatement que mon honorable ami est bien dans l'état d'esprit où il vient de se placer par suite de sa déclaration mais il y en a d'autres derrière lui qui se gaussent de la situation.

**L'hon. M. Garson:** Je pose la question de privilège.

**M. Diefenbaker:** Je voulais...

**L'hon. M. Garson:** Je pose la question de privilège. Il n'y a pas eu de raillerie de ce côté-ci de la Chambre.

**M. Diefenbaker:** Qu'est-ce qu'on a fait?

**L'hon. M. Garson:** Quiconque dit qu'il y a eu des railleries, fait une assertion inexacte. On a donné des explications...

**M. Diefenbaker:** Il ne s'agit pas là d'une question de privilège.

**L'hon. M. Garson:** Il y a eu...

**M. le président suppléant:** Le ministre de la Justice veut-il exposer ce qui fait l'objet de la question de privilège? L'honorable député de Prince-Albert aura ensuite l'occasion de répondre.

**M. Fulton:** Il n'y a pas de fait personnel; le ministre cherche...

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Fulton:** A mon avis, monsieur le président, il est bien évident que le ministre invoque le fait personnel pour soulever...

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Fulton:** ...un point qui n'est pas du tout un fait personnel.

**M. le président suppléant:** Il est tout à fait impossible au président de trancher la question avant d'avoir entendu le ministre. Je prie le ministre de la Justice d'exposer son fait personnel.

**M. Fulton:** Il a déjà dit quelque chose qui...

**Des voix:** A l'ordre.

**L'hon. M. Garson:** L'honorable député de Prince-Albert s'est tourné vers nous les bras étendus et il a accusé les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre de rire de lui. C'est une déclaration inexacte et il fait allusion à des expressions de protestation de notre part à l'égard de ses observations non justifiées.

**M. Fulton:** Il ne s'agit pas là d'un fait personnel.

**L'hon. M. Garson:** Nous exprimons notre désapprobation des remarques inopportunes qu'il formulait à l'endroit de l'honorable représentant de Peace-River.

**Une voix:** Dix heures.

**M. Diefenbaker:** Maintenant.

**M. le président suppléant:** Étant donné ce qu'a dit le ministre de la Justice, je suis certain que le comité désire entendre les remarques de l'honorable représentant de Prince-Albert, à condition qu'elles ne se prolongent pas trop après dix heures.

**M. Diefenbaker:** Si ce n'étaient pas des railleries, c'étaient des ricanements. Je répète qu'à mon oreille inexpérimentée...

**Des voix:** Très bien!

**M. Diefenbaker:** ...les bruits qui émanaient de ce côté-là étaient des railleries.

**L'hon. M. Chevrier:** L'honorable député aurait-il l'obligeance de répéter ce qu'il a dit plus tôt?

(L'article est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Lundi, nous proposerons la troisième lecture de trois bills: le bill n° 79, concernant la frontière entre les provinces d'Ontario et de Manitoba; le bill n° 177, modifiant la loi sur les brevets; le bill n° 80, concernant les forces canadiennes. Nous proposerons ensuite que la Chambre se forme en comité des subsides et si cette motion est adoptée, nous mettrons en délibération les crédits de deux ministères, ceux des Travaux publics et des Affaires des anciens combattants. Ces crédits seront réservés.

Puis si nous nous rendons aux mesures législatives nous les étudierons dans l'ordre suivant: premièrement, la loi sur les indemnités de guerre, ensuite la loi sur les télégraphes et enfin la convention pour les pêcheries.

(A dix heures la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)